

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 22
Représentés (pouvoirs) : 4

Date de la première convocation : 28/03/2024
Date de la deuxième convocation : 03/04/2024

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 18/04/2024

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 9 AVRIL 2024**

Délibération n° DCS/2024/12



OBJET : REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES CONTENTIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE NEUF AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à la salle des IV Vents à Rambaud après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Cette séance fait suite au Conseil Syndical du 3 avril qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BONNARDEL Jérôme, Benoit CHARLEAU, BUTEL Alexandra,
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ROCHAS Alain suppléant de ACHIN Richard, GUILLE Raphaël, SALAUN Thérèse, MONFORT Didier, DABAT Marc, ESCALLE Jean représenté(e) par Marc DABAT (pouvoir), GARCIN Bernard, MACLE Josiane, MOREL Christian, PY Martine représenté(e) par Christian MOREL (pouvoir), RAYNE Jean-Michel, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : CLAUZIER Élisabeth, PONS Julien, TAIX Marie-Laure,
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, DIDIER Roger représenté(e) par Claude BOUTRON (pouvoir), GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian représenté(e) par Roger GRIMAUD (pouvoir), MULLER Christian,

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, PANSERI Jean-Marc, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, ALLEMAND Georges, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, SELLIER Jacques, VERBAUWEN Marie-Josèphe,
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BERNARD Julie, Jean-Michel CRET, BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GINSBERG RIGAUD Catherine,

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence,

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, ARNAUD Jean-Michel, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, MOSTACHI Ginette, ODDOU Rémy, BENOITS Yves,

Les autres personnes présentes n'ayant pas pris part aux votes :

Madame Cécile STEFANI, conseillère municipale de St Julien en Beauchêne

Madame Meije ARNAUD, chargée de mission Observation et foncier au Syndicat mixte du SCoT

Madame Alix SAVINE, chargée de mission développement territorial au Syndicat mixte du SCoT

Monsieur Simon GALLES, directeur du Syndicat mixte du SCoT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Bruno SARRAZIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article R2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une provision pour risque contentieux avait été constituée au budget voté le 14 avril 2022,

Considérant l'évolution des procédures juridiques en cours favorable au Syndicat mixte,

Sur proposition du Président, le Conseil Syndical

- **Décide** la reprise de provision à hauteur de 100 000 €
- **Enregistre** les opérations de cette reprise en recettes de fonctionnement au compte 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » au budget primitif 2024

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité, moins une abstention, des membres présents et représentés cette délibération.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG

